

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep de Sainte-Foy, tenue le lundi 2 février 2026, à 17 h 30.

Assemblée tenue sous la présidence de M^{me} Nathalie Larose, présidente du comité exécutif du Cégep de Sainte-Foy.

5. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

5.1 ADOPTION DE MODIFICATIONS A L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT 3 SUR LES DROITS AFFERENTS AUX SERVICES AUX ETUDIANTS

RÉSOLUTION CE (25-26) 35

Attendu l'article 24.5 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, RLRQ c C-29;

Attendu l'augmentation de certains frais reliés à la prestation de services et activités pour les étudiantes et les étudiants en application du *Règlement 3 sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial*;

Attendu la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*, RLRQ c I-7.1. et la décision du Cégep d'en prolonger l'application lors de la session de l'hiver 2027;

Sur proposition de M^{me} Caroline Senécal, dûment appuyée par M. Jasmin Bélanger, il est résolu que le comité exécutif fixe l'augmentation des droits exigibles pour les services supplémentaires pour l'année 2026-2027, telle que proposée à l'annexe 1 du *Règlement 3 sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

EXTRAIT CERTIFIÉ VÉRITABLE

(sous réserve de l'adoption du procès-verbal)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Cloutier', written over a horizontal line.

Valérie Cloutier, secrétaire du comité

Le 3 février 2026